

16 décembre 2024

CAHIER D'ACTEURS DE LA FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU) DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION RELATIVE AU TROISIEME PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC3).

Les agences d'urbanisme occupent une place centrale au sein des territoires sur les sujets relatifs à l'adaptation au changement climatique.

Par leurs missions d'observation, d'accompagnement des documents de planification (SDRADDET, SCOT, PLUi, PCAET), de préparation de projets urbains, de prospective et de pédagogie auprès des acteurs locaux, les agences d'urbanisme accompagnent au plus près et au quotidien les territoires sur leurs politiques d'adaptation au changement climatique.

Elles sont des outils d'ingénierie locale, partenariales et pérennes incontournables pour accompagner les stratégies locales d'adaptation.

LES CONTRIBUTIONS DES AGENCES D'URBANISME A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur l'axe 1 : Protéger la population

Les agences d'urbanisme sont nombreuses à réaliser des travaux d'études et d'observation afin d'accompagner leurs territoires pour prévenir les effets du changement climatique sur les populations. A titre d'exemples :

- Les agences littorales sont mobilisées pour accompagner les stratégies de retrait du trait de côte ou de submersion (Mesure 4).
- Les agences d'urbanisme accompagnent leur territoire dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains en permettant de les identifier grâce à des outils d'observation et de géomatique mais également à travers le pilotage de projets urbains, visant à la création d'îlots de fraîcheurs, de végétalisation des espaces publics et des cœurs d'îlots pour permettre une baisse des températures alentours (Mesure 9)

- Elles jouent également un rôle central concernant les enjeux liés à l'urbanisme favorable à la santé, qui permet d'avoir une approche intégrée de la santé et de l'environnement (Mesure 13 et mesure 14).¹

Sur l'axe 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

Les agences d'urbanisme jouent un rôle moteur, grâce à des travaux d'anticipation et de prospective, pour rendre les territoires plus résilients face aux effets du changement climatique.

Elles sont impliquées sur les stratégies de gestion de la ressource en eau. Par le biais de l'observation, de la pédagogie, des documents de planification et de leurs partenariats émergents avec les acteurs de l'eau, les agences d'urbanisme sont depuis quelques années des acteurs incontournables dans la mise en place locale du Plan eau (mesure 21).²

Elles intègrent depuis plus d'une quinzaine d'années des mesures d'adaptation dans les documents de planification (de l'échelle régionale à locale) par exemple avec les solutions d'adaptation fondées sur la nature, sur la gestion de l'eau et la nature en ville (Mesure 23).³

Sur l'axe 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel

Par les stratégies de renforcement des trames vertes et bleues et la préservation des corridors écologiques que les agences d'urbanisme portent, elles contribuent à la protection du patrimoine naturel et culturel. Elles font appel notamment aux dispositions réglementaires des documents de planification (Mesures 42 et 43), et portent de plus en plus des actions de pédagogie ou de préparation de l'action opérationnelle.

Sur l'axe 5 : Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

La Fnau et le réseau des agences d'urbanisme occupent une place significative dans la gouvernance de l'adaptation au changement climatique. Activement mobilisés dans ce domaine grâce à leurs nombreux partenariats avec des acteurs nationaux et locaux ; leur influence est également renforcée par leurs liens étroits avec les ministères concernés. De plus, leurs relations avec les associations de collectivités contribuent à leur rôle central dans cette thématique. L'ensemble de ces collaborations permet à la Fnau et au réseau des agences d'urbanisme de jouer un rôle clé dans la gestion de l'adaptation au changement climatique. (Mesure 46)

¹ <https://www.fnau.org/fr/publication/sante-et-territoires/>

² <https://www.fnau.org/fr/publication/replacer-leau-au-coeur-de-la-ville/>

³ <https://www.fnau.org/fr/publication/repenser-les-ecosystemes-par-la-planification-vers-des-solutions-dadaptation-fondees-sur-la-nature-dans-les-documents-durbanisme/>

NEUF PROPOSITIONS PORTEES PAR LA FNAU

Proposition 1 : Les agences d'urbanisme grâce à leur expertise en observation, planification, élaboration de projets et leurs actions de pédagogie constitue une ressource locale précieuse et pérenne pour accompagner les stratégies locales d'adaptation au dérèglement climatique. Il est crucial que les collectivités et services déconcentrés les impliquent dès le début dans la mise en œuvre locale du PNACC3.

Proposition 2 : S'appuyer sur les observatoires thématiques portées par les agences d'urbanisme. Pour élaborer leurs stratégies d'intervention et leurs mises en œuvre, les collectivités ont besoin d'une connaissance territoriale fine, objective, réactive et au plus proche de leurs questionnements. Les agences d'urbanisme en portent depuis de nombreuses années, sur des sujets à la fois thématiques et avec une vision territoriale systémique.

Proposition 3 : Intégrer systématiquement aux documents de planification des stratégies et outils pour l'adaptation au changement climatique.

Proposition 4 : Renforcer les initiative d'urbanisme favorable à la santé notamment celles portées par les agences d'urbanisme pour une approche intégrée de la protection de la population contre les nuisances environnementales.

Proposition 5 : Elaborer des stratégies d'adaptation à l'échelle de quartier en favorisant la création d'îlots de fraîcheur, la végétalisation des espaces publics et privés pour réduire les températures en milieu urbain.

Proposition 6 : Promouvoir l'ingénierie des agences d'urbanisme pour accompagner les collectivités dans leurs stratégies d'anticipation et d'accompagnement du retrait du trait de côte ou de submersion.

Proposition 7 : Renforcer l'accompagnement technique et financier, des territoires ultra-marins qui sont particulièrement impactés par les effets du changement climatique, en impliquant et soutenant activement les agences d'urbanisme locales.

Proposition 8 : Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des élus locaux sur les enjeux d'adaptation au changement climatique et leur articulation avec les mesures d'atténuation (prévues notamment dans le cadre de la SNBC).

Proposition 9 : S'appuyer sur les retours d'expérience des agences d'urbanisme à toutes les échelles (du diagnostic au projet) pour contribuer à la diffusion des politiques locales d'adaptation au changement climatique

ANNEXE

Un réseau national dynamique animé par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau). www.fnau.org

La Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) est une association qui anime et joue un rôle de moteur au sein du réseau des 51 agences. La Fnau est à la fois un réseau d'élus et un réseau des 1 700 professionnels qui travaillent au sein des agences qui favorisent les échanges d'expérience, l'organisation d'événements et de projets collectifs. Enfin, la Fnau travaille en lien étroit avec les associations de collectivités, les ministères et les têtes de réseaux au niveau national et international pour promouvoir le modèle « agence d'urbanisme » et contribuer aux débats sur la ville et les territoires.

Contacts

Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale (bariol-mathais@fnau.org)

Karine Hurel, Déléguée Générale adjointe (hurel@fnau.org)

Léah Thesiger, chargée de mission environnement et énergie (thesiger@fnau.org)

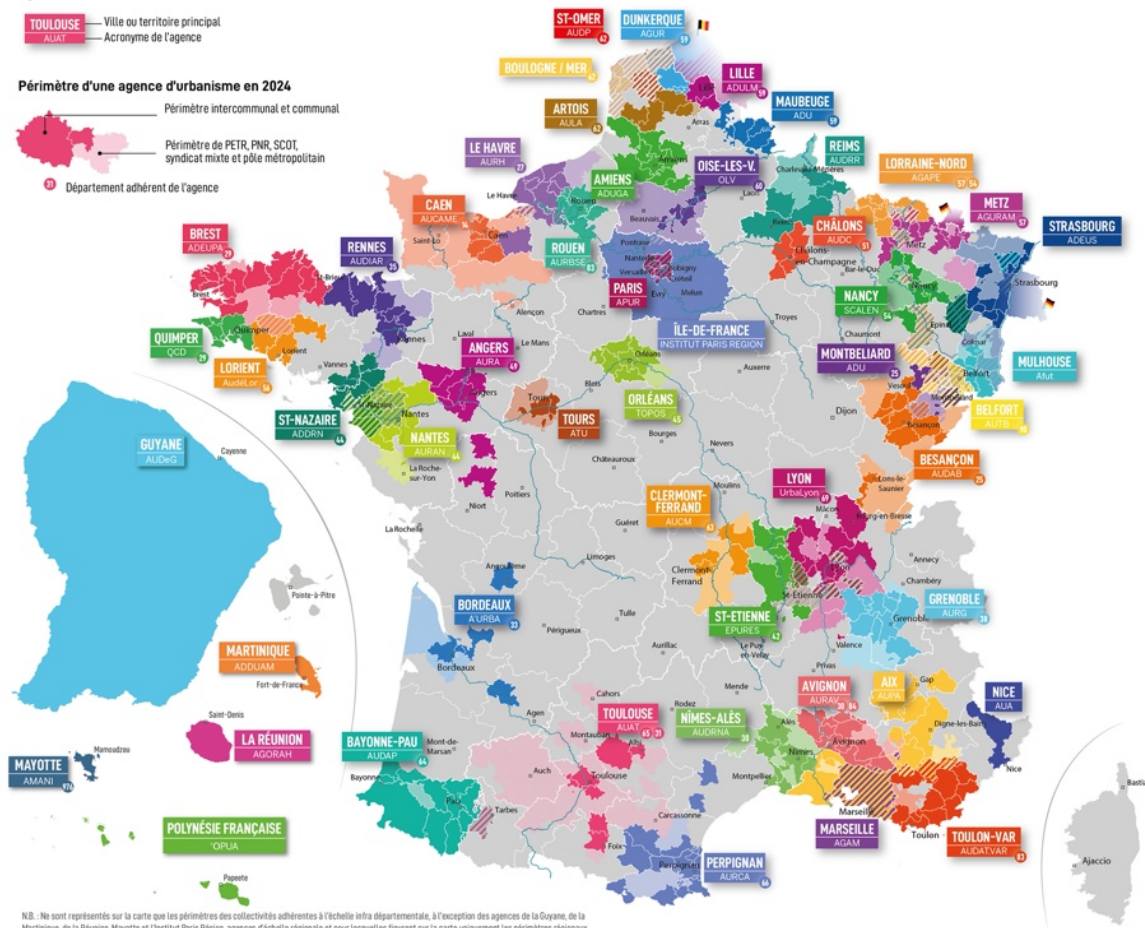
Les périmètres des agences d'urbanisme

Agence d'urbanisme en 2024

- TOULOUSE AUAT** — Ville ou territoire principal
- ALAT** — Acronyme de l'agence

Périmètre d'une agence d'urbanisme en 2024

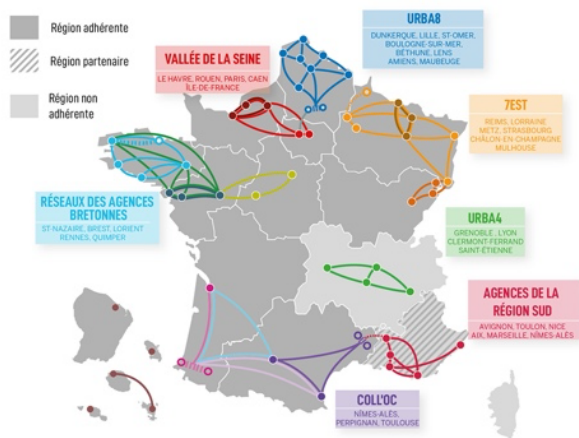
- Périmètre intercommunal et communal
- Périmètre de PETR, PNR, SCOT, syndicat mixte et pôle métropolitain
- Département adhérent de l'agence



NB. : Ne sont représentés sur la carte que les périmètres des collectivités adhérentes à l'échelle infra départementale, à l'exception des agences de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, Mayotte et l'Institut Paris Région, agences d'échelle régionale et pour lesquelles figurent sur la carte uniquement les périmètres régionaux.

LES AGENCES D'URBANISME, UN FORT ANCRAGE TERRITORIAL

Les réseaux régionaux des agences d'urbanisme



Les agences d'urbanisme couvrent

47 millions d'habitants, soit près de **70 %** de la population

Près de **400 collectivités** et plus de **100** structures d'aménagement et d'ingénierie territoriale



Sources des données : IGN, DCL, 2024, Fraai, KR, WT - Septembre 2024